

# RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS FÉMININES

## CHALLENGE U13 F

### **Article 1 - TITRE**

Le District du Puy de Dôme de Football organise une épreuve réservée aux équipes U13 F de clubs, d'ententes et de groupements affiliés à la FFF.  
Elle s'intitule : « CHALLENGE DEPARTEMENTAL U13 F »  
Elle se déroule suivant les règles du football à 8.

### **Article 2 - COMMISSION D'ORGANISATION**

La Commission Départementale Féminine et de Féminisation du Puy de Dôme est chargée, avec la collaboration de la Commission des Jeunes et les services administratifs, de l'organisation et de la gestion de l'épreuve.

### **Article 3 - ENGAGEMENTS**

Les clubs qui annulent leur engagement avant le début de l'épreuve sont pénalisés d'une sanction financière, exception faite pour les cas de force majeure, dont l'appréciation est de la compétence de la Commission d'organisation.

### **Article 4 – SYSTÈME DE L'ÉPREUVE**

Formule championnat en 1 poule (matches aller et retour)

### **Article 5 – DURÉE DES RENCONTRES**

La durée d'un match est de **60 minutes**, divisée en deux périodes de 30 minutes.  
Entre les deux périodes, une pause de 15 minutes est observée.

### **Article 6 – CALENDRIER**

Les rencontres se déroulent aux dates fixées par le calendrier général de la saison arrêté par le Comité Directeur

Le jour et l'horaire des rencontres sont prévus **le samedi à 14h30. (horaire légal)**

**Horaire autorisé** - Samedi entre 14h00 et 16h30 (via Footclubs)

**Horaire négocié** - Avec l'accord des deux clubs via Footclubs, les rencontres peuvent toutefois se dérouler le dimanche matin à partir de 10h00

L'accord des 2 clubs est aussi nécessaire pour jouer en semaine le cas échéant.

L'horaire négocié devra être soumis à la commission d'organisation pour accord définitif.

Toutes les rencontres se dérouleront obligatoirement aux dates prévues au calendrier.

Certaines dates du calendrier seront réservées au Festival U 13 Pitch

### **Article 7 – QUALIFICATION ET PARTICIPATION**

Le « Challenge U13 F » est ouvert **aux joueuses U13 F, U12 F, U11 F**. Il est également autorisé d'inscrire sur la feuille de match **3 joueuses U14 F**

12 joueuses peuvent être inscrites sur la feuille de match (8 joueuses plus 4 remplaçantes).

Toute joueuse remplacée est autorisée à participer à nouveau au jeu, en qualité de remplaçante.  
Toute joueuse expulsée ne peut être remplacée.

**Attention** - Pour le Festival U13 Pitch (règlement fédéral) peuvent participer les joueuses U13 F, U12 F et trois U11 F (pas de U14 F en équipe féminine).

### **Article 8 – EQUIPEMENT**

Les équipes devront être uniformément et décentement vêtues aux couleurs respectives de chaque club (celles déclarées sur Footclubs).

Si les couleurs indiquées dans leur demande d'engagement sont identiques ou prêtent à confusion, le club visiteur devra utiliser une autre couleur. Pour parer toute demande de l'arbitre ou autre nécessité, les clubs recevant doivent avoir à leur disposition avant chaque match, un jeu de maillots numérotés de 1 à 14, d'une couleur différente de la leur, qu'ils prêteront aux joueurs de l'équipe visiteuse. Ces maillots devront être en bon état et adaptés aux conditions météorologiques de la saison.

Sur terrain neutre, le Club le plus récemment affilié doit changer de couleurs.

Seules les gardiennes de but doivent porter des couleurs différentes des autres joueuses et de l'arbitre.

Le port des protège tibias est obligatoire.

Un ballon taille 4 sera utilisé.

### **Article 9 – TERRAIN**

Les installations sportives doivent être en conformité avec le Règlement des Terrains et Equipements de la F.F.F .

Les clubs engagés en « Challenge U13 F » doivent disposer d'un demi-terrain de football à 11 (50m. à 75m. de long et 40m. à 55m. de large).

Les terrains doivent être équipés de buts de foot 8, qui doivent être fixés au sol selon les dispositions légales en vigueur.